

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT, ECONOMIE, GESTION					2021-24
Mention :	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE					
Parcours :	DROIT DU TRAVAIL EXPERT					
Volume horaire étudiant :	210 h	210 h	h	h	≥ 420 h	≥ 840 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Angélique THURILLET-BERSOLLE Maître de conférences Angelique.Thurillet-Bersolle@u-bourgogne.fr Céline LAURICHESSE Maître de conférences Celine.Laurichesse@u-bourgogne.fr	Mme Carlyne DUPRET ☎ 03.80.39.56.94 Carlyne.Dupret@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Droit et sciences économiques et politique

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Master mention « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » vise :

- d'une part une formation pluridisciplinaire (semestres 1 et 2) dans le prolongement des études en AES en approfondissant le contenu du parcours AGE de Licence dans une perspective de professionnalisation
- d'autre part une spécialisation professionnelle de type juridique (semestres 3 et 4) pour l'application du droit social en situations professionnelles.

Parcours Droit du Travail Expert

Le Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » vise à faire acquérir une expertise en droit social par l'approfondissement et la valorisation de compétences juridiques préexistantes, pour des cadres de ressources humaines, des avocats et conseils juridiques, des titulaires de mandats électifs dans des institutions représentatives du personnel, des membres d'organisation syndicale ou professionnelle...

Il peut aussi constituer une spécialisation pour un juriste social junior.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Secteurs d'activité :

- services juridiques, Ressources Humaines, ou Relations Sociales d'entreprises privées (tous secteurs confondus) ;
- organisations professionnelles ;
- cabinet d'avocat.

Types d'emplois accessibles

- consultant juridique spécialisé en droit social, juriste social ;
- cadre de ressources humaines (DRH, responsable relations sociales) ;
- avocat spécialisé, conseiller juridique en droit social.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Interpréter le droit social et anticiper son évolution pour :

- adapter l'organisation et la gestion du travail dans le secteur privé ;
- dégager les solutions juridiques appropriées par la gestion du « risque juridique », en prévention ou en traitement de contentieux ;
- engager un dialogue social dans le cadre de relations sociales.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- comprendre les évolutions principales du droit social (finalités, notions, tendances, pouvoirs...) et développer une approche réflexive ;
- définir des stratégies juridiques normatives (négociation collective, gestion contractuelle...), judiciaires et en relations sociales (management, dialogue social...) ;
- s'adapter aux situations spécifiques des structures (groupes, dimension transnationale, très petites entreprises...) et aux évolutions et enjeux de la vie économique et sociale (réorganisations, santé au travail...) ;
- réaliser une veille juridique régulière ;
- analyser des situations pratiques sous l'angle du droit social pour déduire et exposer des solutions juridiques appropriées, assurant la sécurisation juridique et privilégiant l'innovation et l'anticipation ;
- rédiger un article sur une question de droit social appliqué, du point de vue d'un praticien ;
- utiliser les outils numériques pour travailler de manière autonome ou en équipe en mode collaboratif.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Capacité d'accueil : Une vingtaine étudiants en formation continue et entre 5 et 10 étudiants issus de la formation initiale disposant d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Pas de redoublants.

■ Pour les étudiants issus de la formation initiale :

L'accès au Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » est ouvert aux étudiants titulaires d'un M1 AES mention « AGE » ou d'un M1 Droit social ou d'un M1 GRH sous réserve de bénéficier d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avec une entreprise d'accueil.

L'accès est conditionné au suivi préalable :

- pour les étudiants titulaires d'un Master I AES mention AGE au suivi de l'enseignement «Droit du travail approfondi » lors de cette première année de Master
- d'enseignements tant fondamentaux en droit du travail que d'approfondissement en droit social (protection sociale, droit social appliqué...) et/ou de gestion des ressources humaines
- d'un stage pratique d'au moins 2 mois en droit social appliqué.

Une orientation adaptée au projet professionnel poursuivi est préalablement requise.

Tout autre parcours doit faire l'objet d'un dépôt préalable de demande de validation d'acquis, en application des articles D613-38 à 50 du code de l'éducation.

L'accès est conditionné :

- à l'obtention d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage annuel avec une entreprise d'accueil (4 jours en entreprise et une journée pour les enseignements par semaine ; attention exceptionnellement lors des regroupements en présentiel : 3 jours en entreprise et 2 jours à Dijon)
- à l'examen du parcours universitaire de l'étudiant
- à la capacité d'accueil du diplôme

■ Admission sur dossier pour les candidats issus de la formation continue :

- Admission sur dossier de candidats par la voie de la formation professionnelle continue titulaires d'un Master 1^{ère} année dans le domaine « administration économique et sociale » parcours AGE ou dans le domaine « droit, sciences économiques et politique » avec un parcours de droit privé ou dans le domaine des ressources humaines.
- L'accès est conditionné à l'existence d'un statut, en cours de formation :
 - d'actif en emploi (ex : salarié, profession libérale...)
 - de stagiaire de la formation professionnelle ;
 - ou de titulaire d'un contrat de travail comprenant des périodes de formation alternées en milieu professionnel.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

L'accès au Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » est possible par la validation notamment d'expériences professionnelles acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée et d'acquis personnels, en application des articles D613-38 à 50 du code de l'éducation. La demande est déposée en même temps que le dossier de candidature.

■ Procédure de sélection des candidats

Sélection sur dossier et entretien éventuel

Peuvent être organisées deux campagnes de recrutement. La seconde campagne est toutefois éventuelle, selon les résultats du premier recrutement. Les candidatures feront l'objet d'une dématérialisation via l'outil e-candidat disponible sur le site de l'Université de Bourgogne.

- Première campagne de recrutement : du 1^{er} juin au 30 juin : dépôt des candidatures sur e-candidat
- Première semaine de juillet : sélection sur dossier et audition éventuelle des candidats ;
- Deuxième campagne de recrutement du 15 juillet au 15 août : dépôt candidatures sur e-candidat
- Troisième semaine d'août : sélection sur dossier et auditions éventuelle des candidats

■ Tableaux de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

Pour les étudiants issus de la formation initiale :

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Evolution du droit du travail (1)	Finalités du droit du travail	21h			21h	2	CC	CC			
	Conseil social et économique	21h			21h	2	CC	CC		3	3
	Santé au travail	21h			21h	2	CC	CC			
TOTAL UE		63h			63h	6				3	3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Adaptation du droit du travail (1)	Droit social international	21h			21h	2	CC	CC			
	Adaptation du droit aux TPE	21h			21h	2	CC	CC		2	2
TOTAL UE		42h			42h	4				2	2

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Veille juridique (1)	Veille juridique		40h		40h	4	CC	CC		2	2
TOTAL UE			40h		40h	4				2	2

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie	Méthodologie, procédure et travail individuel		45h		45h	8	CC	CC		5	5
TOTAL UE			45h		45h	8				5	5

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mises en situation (1)	Période de formation alternée en milieu professionnel					8	CC	CC		5	5
TOTAL UE						8				5	5

TOTAL S3		105h	85h		190h	30			0	17	17
-----------------	--	-------------	------------	--	-------------	-----------	--	--	----------	-----------	-----------

SEMESTRE 4

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Evolution du droit du travail (2)	Éclatement des notions	21h			21h	2	CC	CC		2	2
	Négociation collective	21h			21h	2	CC	CC CT			
TOTAL UE		42H			42H	4				2	2

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Adaptation du droit du travail (2)	Les réorganisations	21h			21h	2	CC	CC		3	3
	Droit pénal du travail	21h			21h	2	CC	CC			
	Contentieux complexes	21h			21h	2	CC	CC			
TOTAL UE		63h			63h	6				3	3

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Veille Juridique (2)	Veille juridique		25h		25h	2	CC	CC		2	2
TOTAL UE			25h		25h	2				2	2

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TER	Travail d'études et de recherche		100h		100h	10	CT	CT	21		21
TOTAL UE			100h		100h	10			21		21

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mises en situation (2)	Période de formation alternée en milieu professionnel					8	CC	CC		5	5
TOTAL UE						8				5	5

TOTAL S4	105h	125h		230h	30				21	12	33
-----------------	-------------	-------------	--	-------------	-----------	--	--	--	-----------	-----------	-----------

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014, la charge de travail prend en compte le recours aux nouvelles technologies par équivalence avec des enseignements permettant d'acquérir les mêmes compétences et reposant uniquement sur du présentiel.

Pour les étudiants en formation continue

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Evolution du droit du travail (1)	Finalités du droit du travail	21h			21h	2	CC	CC			
	Conseil social et économique	21h			21h	2	CC	CC		3	3
	Santé au travail	21h			21h	2	CC	CC			
TOTAL UE		63h			63h	6				3	3

(2) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Adaptation du droit du travail (1)	Droit social international	21h			21h	2	CC	CC		2	2
	Adaptation du droit aux TPE	21h			21h	2	CC	CC			
TOTAL UE		42h			42h	4				2	2

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Veille juridique (1)	Veille juridique et séminaire		40h		40h	4	CC	CC		2	2
TOTAL UE			40h		40h	4				2	2

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie et travaux individuels ou collaboratifs	Méthodologie, procédure et actualité		25h		25h	8	CC	CC		6	6
	Travail individuel 1		20h		20h		CC	CC			
	Travail individuel 2		20h		20h		CC	CC			
TOTAL UE			65h		65h	8				6	6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mises en situation (1)	Période de formation alternée en milieu professionnel (sauf dispense)					8	CC	CC		5	5
TOTAL UE						8				5	5

TOTAL S3		105h	105h		210h	30			0	18	18
-----------------	--	-------------	-------------	--	-------------	-----------	--	--	----------	-----------	-----------

SEMESTRE 4

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Evolution du droit du travail (2)	Éclatement des notions	21h			21h	2	CC	CC		2	2
	Négociation collective	21h			21h	2	CC	CC			
TOTAL UE		42h			42h	4				2	2

(2) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Adaptation du droit du travail (2)	Les réorganisations	21h			21h	2	CC	CC		3	3
	Droit pénal du travail	21h			21h	2	CC	CC			
	Contentieux complexes	21h			21h	2	CC	CC			
TOTAL UE		63h			63h	6				3	3

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Veille Juridique (2)	Veille juridique		25h		25h	2	CC	CC		2	2
TOTAL UE			25h		25h	2				2	2

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TER	Travail d'études et de recherche		80h		80h	10	CT	CT	20		20
TOTAL UE			80h		80h	10			20		20

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mises en situation (2)	Période de formation alternée en milieu professionnel (sauf dispense)					8	CC	CC		5	5
TOTAL UE						8				5	5

TOTAL S4		105h	105h		210h	30			20	12	32
-----------------	--	-------------	-------------	--	-------------	-----------	--	--	-----------	-----------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

●Sessions d'examen

Pour les étudiants issus de la formation initiale :

Dans le parcours master 2 droit social appliqué, le contrôle des connaissances est opéré comme suit :

- pour les UE 1 et 2 de chaque semestre : notes de contrôle continu (résolution de situations pratiques en ateliers)
- pour les UE 3 de chaque semestre : notes de contrôle continu (réalisation de veilles juridiques périodiques)
- pour l'UE 4 du semestre 3 : note de contrôle continu (un travail écrit individuel)
- pour l'UE 4 du semestre 4 : note de contrôle terminal (production d'un article)
- pour les UE 5 de chaque semestre : note de contrôle terminal (évaluation de l'apprenti dans l'entreprise)

Le contrôle continu représente 58 % ; le contrôle terminal 42%. En seconde session, seules les matières non validées en contrôle continu de l'UE 1 et 2 de chaque semestre peuvent faire l'objet d'un rattrapage à l'oral.

Pour les étudiants en formation continue :

Dans le parcours master 2 droit social appliqué, le contrôle des connaissances est opéré comme suit :

- pour les UE 1 et 2 de chaque semestre : notes de contrôle continu (résolution de situations pratiques en ateliers)
- pour les UE 3 de chaque semestre : notes de contrôle continu (réalisation de veilles juridiques périodiques)
- pour l'UE 4 du semestre 3 : note de contrôle continu (deux travaux écrits individuels)
- pour l'UE 4 du semestre 4 : note de contrôle terminal (production d'un article)
- pour les UE 5 de chaque semestre, note de contrôle terminal (rapport intermédiaire oral et rapport final du stage par écrit)

Le contrôle continu représente 60% ; le contrôle terminal 40% (et en cas de dispense de stage 50% chacun). En seconde session, seules les matières non validées en contrôle continu de l'UE 1 et 2 de chaque semestre peuvent faire l'objet d'un rattrapage à l'oral.

●Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

FORMATION HYBRIDE

Le Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » est organisé sous une forme hybride (article 6 de l'arrêté du 22 janvier 2014) avec :

- 152 h de présentiel
- 258 h de Formation Ouverte et à Distance ou FOAD
-

Sur le plan pédagogique, le dispositif s'appuie sur :

- la transmission de contenus sur supports médiatisés (web) ;
- l'appropriation des connaissances en classe inversée (web conférences) ;
- l'exploitation des situations professionnelles.

Les supports textuels fournis en FOAD sont enrichis d'interviews filmés d'experts notamment universitaires.

Les applications de la formation se retrouvent principalement dans la tenue d'ateliers rédactionnels co-animés par un professionnel et un universitaire.

Les séminaires sont proposés en diffusion publique simultanée (streaming).

RYTHMES

Le Master 2 « Administration Economique et Sociale » parcours « AGE - Administration et Gestion des Entreprises : Droit du Travail Expert » est conçu pour être suivi :

- en un an (regroupement toutes les 4 semaines) à raison de deux semestres par an.
- ou en deux ans (regroupement toutes les 8 semaines), à raison d'un semestre par an.

DIPLOME UNIVERSITAIRE

Un diplôme universitaire « Droit du Travail Expert » d'une durée de 150 h est proposé avec le suivi des UE 1 et 2 du semestre 3 et du semestre 4 (147h) et 3h introductives.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Enseignants-chercheurs :

- LAURICHESSE Céline, maître de conférences
- THURILLET BERSOLLE Angélique, maître de conférences
- CASEAU-ROCHE Cécile, maître de conférences
- JACOTOT David, professeur

Autres enseignants :

- DORLET Jean-Michel, chargé d'enseignement vacataire

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

En application de l'article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014, le Master 2 Droit Social Appliqué est doté d'un conseil de perfectionnement comprenant :

- 3 représentants des enseignants-chercheurs dont les responsables pédagogiques ;
- 1 ou 2 représentants élus des étudiants ;
- 1 ou 2 représentants du monde socioprofessionnel.

Les membres du conseil de perfectionnement non étudiants sont désignés par le Directeur de l'UFR sur proposition des responsables pédagogiques.